

Règlement 2025 du concours départemental de Une

120 ans du journal *Le populaire du centre* (87)

Logo à venir

Article 1 - Organisation du concours

Le concours de Une à l'occasion des 120 ans du journal [Le populaire du Centre](#) est organisé par le journal *Le populaire du Centre* en partenariat avec la cellule académique ÉMI de l'académie de Limoges.

Il est valable uniquement pour 2025.

Article 2 – Public du concours

Le concours est ouvert aux élèves, du cycle 3 au lycée, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture (lycées agricoles) **situés dans le département de la Haute-Vienne (87) uniquement.**

Les élèves concourront dans l'une des catégories suivantes (si groupe de plusieurs niveaux dans les clubs par exemple, c'est le niveau le plus élevé qui est retenu sauf pour la catégorie liaison CM2-6e) :

- élémentaire cycle 3
- liaison école/collège cycle 3 (CM2-6e en collaboration)
- collège (et SEGPA) 6e/5e
- collège (et SEGPA) 4e/ 3e
- UPI, EREA et autres établissements
- lycée GT, lycée professionnel, lycée agricole

Article 3 - Conditions de participation par classe ou club

Une seule Une est acceptée par classe ou club journal/presse inscrit. Les concurrents sont invités à présenter une seule Une en organisant le travail en équipe au sein de la classe ou du club. Ils peuvent réaliser plusieurs Unes mais dans ce cas, ils n'en transmettent qu'une seule et unique aux organisateurs du concours, en faisant un choix collectif.

Un même établissement peut faire participer plusieurs classes ou clubs. Cependant, une seule participation est possible par classe ou par club.

Article 4 – Critères d'admissibilité des productions soumises aux jurys

Toute Une ne répondant pas aux éléments mentionnés dans cet article ne sera pas présentée au jury :

Les participants, pour concevoir visuellement leur Une devront reprendre les codes du journal avant les années 1950 (textes en colonnes, en noir et blanc uniquement et illustrations en noir et blanc). A titre d'exemple : [l'exemplaire du 3 janvier 1946 sur le site gallica de la BNF](#)

Les Unes, rédigées en français, seront présentées dans le format « portrait » : en A4 ou A3.

Le jury ne pourra retenir une Une dont on ne peut clairement identifier les auteurs et la provenance ; ainsi doivent être mentionnés sur la Une, les éléments suivants :

- le nom du journal (qui peut être inventé)
- le nom de l'établissement et son adresse ainsi que les noms du directeur de publication, du responsable de publication et des auteurs (ex : classe 3eB ou club journal), dans la manchette.
- la titraille
- quelques illustrations (photos en noir et blanc ou dessins de presse en noir et blanc faits par les élèves)
- les légendes et la source des illustrations sous licence libre (ou nom du photographe ou de l'élève qui a dessiné)

Sont également obligatoires :

- 3 articles minimum :
 - dont 2 articles réalisés avec le style actuel (répondre aux 5 questions-5W Qui ? Quoi ? Où ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?)
 - et 1 article réalisé dans le style de rédaction avant les années 1950 (on raconte l'histoire et on ne sait qu'à la fin de l'article ce qui est arrivé)
- Parmi les 3 articles requis a minima, 1 au minimum doit traiter d'un sujet local/départemental.
- 5 brèves
- Un édito

Sont interdites :

- ✗ la publicité même fictive
- ✗ les recopies intégrales d'articles ou de dépêches
- ✗ l'utilisation d'Intelligence Artificielle Générative pour le texte ou les illustrations

Article 5 – Déroulement du concours

Article 5. 1 Inscription au concours :

L'inscription au concours se fait par un formulaire présent dans cet article « [Concours de Unes pour les 120 ans « Le Populaire du Centre » \(87\)](#) » du 14 février 2025 **jusqu'au 29 mars 2025 inclus**.

L'inscription est obligatoire pour la participation au concours. Elle est effectuée par un enseignant référent (responsable de l'inscription).

Article 5.2 Envoi des Unes :

Les productions de Unes seront transmises **jusqu'au 23 mai 2025 inclus**, dernier délai, à la cellule académique via un dépôt sur un espace de stockage institutionnel (une invitation sera envoyée par mail, le mardi 1^{er} avril 2025, à chaque enseignant référent).

Le format papier, accepté, sera à numériser par vos soins, afin de permettre une meilleure communication en ligne autour de ce concours.

La Une est envoyée en PDF au format A4 par l'enseignant référent.

La Une envoyée a obligatoirement pour nom de fichier le *type_nom de l'établissement-classe*.

Exemples : clg_David_Bowie-4e1 ou lyc_Aretha_Franklin-clubjournal

Article 6 – Composition du jury et publication du palmarès

A la suite de l'envoi des productions, les réalisations seront examinées par un jury départemental, composé de membres de la cellule académique d'Éducation aux Médias et à l'Information (ÉMI) et de journalistes, fin mai 2025 / juin 2025.

Le jury choisira les lauréats par catégorie.

Les résultats seront proclamés dans les jours qui suivront. Une publication des résultats aura lieu sur le site <http://www.education-aux-medias.ac-limoges.fr>

Le jury est souverain.

Article 7 – Les modalités de sélection des Unes

Les Unes seront examinées et départagées selon les critères suivants :

- respect des consignes
- personnalité des Unes montrant l'existence d'une cohérence éditoriale par le choix des informations
- qualité des textes : contenu, style, analyse, réflexion
- qualités visuelles / lisibilité de la Une : maquette, mise en page, création graphique, illustrations
- originalité et créativité

Article 8 – Le suivi du concours

Les participants recevront une fiche conseils réalisée par le jury.

Les productions envoyées seront affichées dans les locaux du journal à Limoges.

De plus, [la fondation Varenne](#) offre une dotation à hauteur de 3000€ dont les modalités, récompensant les lauréats à titre individuel, seront définies ultérieurement.

La cellule académique ÉMI, ainsi que le journal *le Populaire du Centre* se réserve le droit de mettre en ligne les Unes des participants / lauréats sur leurs sites web respectifs.

Article 9

L'inscription en ligne vaut acceptation du présent règlement.

La cellule ÉMI de l'académie de Limoges
et
Le journal Le Populaire du Centre